



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04

mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 16 JUILLET 2026
PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET
DE LA CIRCULATION LORS DE LA COURSE CYCLISTE
« 67^{ème} PARIS-CHALETTE-VIERZON »
DU 26 SEPTEMBRE 2026

Avec le soutien technique de l'Union Cycliste d'Henrichemont

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu, le Code des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Route,
- Vu, la loi n° 82.213 en date du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, des Régions ;
- Vu l'arrêté interministériel du 26 août 1992 relatif à la sécurité des courses et épreuves sportives sur les voies ouvertes à la circulation publique,
- Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la huitième partie relative à la signalisation temporaire du livre Premier de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant que la sécurité des usagers de la route, des riverains et des participants à la course « 67^{ème} PARIS-CHALETTE-VIERZON » organisée par Club Cycliste Vierzonnais le 26 septembre 2026 nécessite de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit le samedi 26 septembre 2026 de 13h à 16h30 :

- Rue Victor Hugo
- Place Henri IV quarts Ouest et Sud
- Rue Clément Vigna

Article 2^{ème} : La circulation des véhicules sera interdite le même jour aux mêmes heures sur la totalité du parcours.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise à disposition par les services techniques de la commune, et mise en place par l'Union Cycliste d'Henrichemont.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le responsable des services techniques de la commune et les organisateurs sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Le Maire,
Frank JANSONNIE

Publié sur le site de la commune le 22.07.2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260716-2026-93-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2026

